



## Compte rendu DP du 29 janvier 2018

# PLAN D'URGENCE MANIFESTATION NATIONALE le 8 FÉVRIER À PARIS FIERS DE NOS MÉTIERS, FIERS D'ÊTRE CHEMINOTS !

### RAPPORT SPINETTA — Attention Danger !

Il doit paraître dans les semaines à venir.

Le gouvernement lui fixe l'objectif de tracer les contours d'une nouvelle réforme du ferroviaire qui va plus loin que celle de 2014 qui avait déjà éclaté l'entreprise en 3 EPIC.

Il doit définir un « nouveau modèle économique » qui visera, entre autres, à faire supporter le poids de la dette aux cheminots, y compris en exigeant des contreparties concernant nos droits sociaux et de nouvelles purges sur l'emploi à statut.

#### **Mouvement de personnel depuis la dernière DP**

5 embauches  
5 mutations internes réalisées / 1 en cours / 2 nouvelles  
1 mutation sortante réalisée / 1 en cours  
8 mutations directes / 4 entrées et 4 sorties  
2 détachements entrants pour mutation  
4 en ILD / 1 sortie d'ILD  
5 départ en retraite  
1 démission  
1 réforme  
1 décès

#### **Changement de grade**

7 agents en reconversion ont passé le constat d'aptitude, 6 l'ont réussi et 1 a échoué.

#### **CDD et Intérim**

4 agents ont été recrutés en intérim depuis le début de l'année 2018. 3 à l'URAA et 1 au Pôle IT. Selon le directeur ces contrats sont liés à des pics de charge ou en prévision de créer un poste officiel. La délégation CGT a interpellé la direction sur la nécessité d'informer les instances de ces recrutements et de regarder en interne à l'EIM si des agents peuvent tenir ces postes.

#### **Vacances de postes**

91 postes sont vacants sur un total de 1056. 44 agents sont également hors Cadre d'Organisation.

#### **Comparaison recrutements**

Pour 2017, 84 recrutements pour une cible de 68, soit +16 par rapport à la cible, avec une MLA à fin décembre

2017 de 908.96 (objectif : 891.6). La MLA ASTI, à la même période, est de 86.47, légèrement supérieur à l'objectif de 86.1. Pour 2018, la MLA devrait être équivalente à l'année précédente, comme le CO. Néanmoins, l'Établissement va raboter le CO pour mieux correspondre au budget donc à la MLA, mais aussi, pour limiter l'augmentation de postes vacants au CO, déjà au nombre de 91, actuellement. Dans cette optique, des postes vacants seront supprimés, « cela se fera au fur et à mesure » dicit le DET. Concernant les recrutements de 2018, ils seront commandés à la hauteur de 1 recrutement pour 2 départs

Voie, 3 recrutements pour 2 départs SE, et un pour un pour les autres métiers ! Soit, pour un nombre de départs de tant d'agents, les recrutements ne se feront qu'à la hauteur de 70% du total des départs. Les élus CGT interpellent le DET qu'un CO, avec moins d'agents ne va pas arranger le quotidien des cheminots, au contraire, la production va en pâtir, notamment pour la Voie. Par contre, ce sera un moyen plus facile, pour augmenter la sous-traitance en externalisant nos métiers, voulue par le président de SNCF Réseau. La CGT ne restera pas spectatrice ou accompagnatrice de cette évolution malsaine, elle a posé



une DCI, la semaine précédente sur ce sujet. Un préavis de grève sera déposé, notamment pour le 08 février, Manifestation Nationale à Paris, pour couvrir les agents qui y seront...

#### **Suivi compteurs**

Concernant, le compteur RN, celui n'est toujours pas bon,

du fait du système national SIRH, qui est défaillant ! Malgré des vérifications, les erreurs persistent, le service RH de l'Établissement, ne peut rien faire, tout dépend du national ! La délégation CGT dénonce cet état de fait qui n'est pas maîtrisé, qui péjore les agents, mais qui ne dérange pas nos dirigeants, aussi surveillez bien vos FIA !

**La délégation CGT demande si les travaux de Lison / Lamballe seront terminés à la date initialement prévue.**

Lison-Lamballe : les travaux seront finis à la date prévue dixit le DET. La délégation CGT en doute du fait de l'avancement à ce jour, ce qui péjore les usagers et fait craindre quant à l'avenir ferroviaire de cette ligne, et celui des Equipes.

**La délégation CGT demande où en sommes nous de la formation EVS / CRU ?**

En 2017, 14 agents ont été formés à la saisie des EVS. Pour 2018, cela continuera auprès des CEV, DU, DPX et agents isolés. Ces formations accompagneront l'arrivée du nouveau logiciel ASTRID. La délégation CGT demande que les ATEN soient repris dans le processus de formation, ils sont tous susceptibles de remplacer la mission du CEV lors de leurs absences. Le DET prend en compte notre demande. Pour les CRU, pas de besoin formalisé, néanmoins, un recensement sera effectué au fur et à mesure des demandes, notamment suite aux entretiens professionnels annuel des agents.

**La délégation CGT demande quel est l'avenir de l'équipe voie de Dieppe ?**

Pour le poste à la qualif B, une offre de poste est sur Viséo n°2016-26496 (ça fait quand même deux ans ...), si pas d'interne, un recrutement externe s'impose ! Un autre poste de qualif C est aussi sur Viséo n°2017-35423, celui-ci pour anticiper le prochain départ de M.Caquelard (Qualif D). La délégation CGT sera vigilante à ces remplacements qui doivent se faire, comme aux qualifications à réattribuer.

**La délégation CGT demande un point sur la demande de mutation de Mr CHERIFI.**

La demande de mutation est en cours, la volonté de la direction est de faire aboutir cette demande qui améliorerait considérablement la situation du secteur SE de Dieppe.

**La délégation CGT demande le remplacement de Mr WYNANTS à la brigade de Buchy.**

Le remplacement est acté en prévision de ce départ. Un agent de Serqueux est candidat, la direction n'a pas été en capacité de nous informer sur le remplacement par décalage à Serqueux en cas de mutation. La tendance 2018 étant à la baisse du nombre de postes, la suppression est plus que probable.

**La délégation CGT demande comment va s'organiser le changement d'astreinte les jours fériés ou RP imposés (Sacoche d'astreinte, Téléphone, Changement de véhicule, etc.).**

Pour les lundis où les RP sont imposés par la direction, les agents d'astreinte ne seront pas en RP mais au travail. Pour les lundis fériés, la direction statuera avant le 2 Avril.

**Suite à la suppression de l'équipe voie de l'Aigle, la délégation CGT demande si les formulaires de consultation (0630) ont été signés et de quelles mesures vont bénéficier les agents impactés par cette réorgani-**

**sation. Quelle est la date de mise œuvre cette réorganisation ?**

Suite à la réorganisation, qui a vu la suppression de la brigade de l'Aigle, les agents devront recevoir le 0630 prochainement, la date de la fusion est prévue au 1<sup>er</sup> mars.

**La délégation CGT demande que les heures supplémentaires effectuées par les agents de la brigade de pont de l'Arche lors des travaux RAV de Saint Pierre et Gaillon leur soient payées (6 agents concernés).**

Le paiement sera régularisé sur la paie de janvier et il sera détaillé pour permettre de vérifier.

Des écarts importants ont été constatés entre la programmation et les horaires réels. Le respect des règles a été rappelé par la délégation CGT.

**La délégation CGT demande des informations sur l'agenda social 2018 (date des élections, comment va se mettre en place le C.S.E. ...)**

Les négociations d'un accord collectif sur l'instance unique de représentation du personnel (conséquences de la loi Travail XXL) et des protocoles électoraux sont en cours, elles auront lieu tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2018, avec des élections professionnelles prévues en novembre 2018. Concernant ces négociations, la direction nationale, lors de la première réunion, veut plus que réduire les moyens des instances et des représentants syndicaux, (encore moins de proximité, des instances en peau de chagrin...). Bref, une réduction de moyens qui sera dangereuse pour la défense des cheminots, qui remettrait en cause nombre d'acquis dans un proche avenir. Aussi, une plateforme revendicative unitaire a été mise en place, pour d'autres propositions que celles avancées par la direction nationale. DAN-GER, affaire à suivre...

Autre négociation, celle des salaires, prévue au 1<sup>er</sup> semestre, sachant que cela fait 4 ans que les cheminots n'ont pas eu d'augmentation de salaire ! D'ailleurs, n'hésitez pas à signez la pétition « Il y a urgence » auprès de vos délégués CGT, qui reprend le volet des salaires et pensions, entre autres.

**La délégation CGT demande si l'établissement a des UO voie en sureffectif car il est de nouveau demandé a des agents voie de renforcer d'autres secteurs.**

Le directeur affirme qu'il n'y a aucune UO en sureffectif, les renforts demandés seraient ponctuels. Force est de constater que la réalité est tout autre puisque les équipes sont quasiment toutes en sous effectif. Il est même impossible de programmer les chantiers avec les ressources disponibles, les arbitrages entre secteurs deviennent problématiques pour l'encadrement. Il y a manifestement un énorme décalage entre la perception du directeur et la réalité du terrain.

**La délégation CGT demande l'arrêt de prise de consignations caténares en amont de la période de travail ? Un exemple : des demandes de prises ce consignations caténares faites avant 18h (hors période de travail) pour une consignation dans la période de travail (22h-6h) !**

**La délégation CGT demande la raison de ces dérives, sans doute dû à un manque d'effectifs, voire de gestion sur Pont Cardinet**

En raison de problèmes d'effectif au central sous-station de Cardinet, 3 agents nouvellement recrutés sont en for-

mation. L'établissement Infrapôle de PSL a demandé ponctuellement une gestion des demandes de consignation de nuit décalée sur la journée. Cette demande a été cadrée par une note qui n'a apparemment pas été diffusée aux équipes. La situation devrait redevenir normale progressivement. Il en est de même pour la restriction de journées pour les essais et maintenances des téléphones d'alarme par les Télécoms.

Nous déplorons ce manque de communication qui en rajoute à cette situation déjà compliquée où les règles d'application ne sont pas connues des agents caténaires.

Les agents de nuit n'ont pas à prendre de consignation sur leur temps de repos journalier.

**✉ La délégation CGT demande des informations sur les constats d'aptitude des Gestionnaire d'Utilisation (Contenu, déroulé, résultats).**

Les agents du GU ont passé un constat d'aptitude en décembre, reprenant une épreuve théorique et pratique, l'épreuve s'est déroulée dans un climat calme et serein. En débriefe, les délégués et la RRH ont souligné la bienveillance et l'objectivité des examinateurs, tout en soulignant que le constat était trop formel et assez ardu. 6 agents GU l'ont passé avec succès, un seul n'a pas eu la note suffisante. L'agent GU repassera celui-ci quand elle se sentira prête, avec un plan d'accompagnement pour que ce constat se passe dans les meilleures conditions, avec une situation pratique, plus facile pour l'agent.

**✉ La délégation CGT demande le remplacement de Mr Bourel.**

**Suite aux départs en retraite la délégation CGT demande quelles mesures sont prises pour pérenniser les équipes et l'astreinte SM ?**

SM : Le poste du CEV SM de Malaunay est sur Viséo, n° 2018-37129, attente d'une candidature, qui paraît compromise, sachant qu'un autre agent part en retraite, mettant en péril l'Equipe SM de Malaunay. La délégation CGT demande une solution à cette situation, le DET reconnaît la chose, celle-ci est à l'étude...

Quant à la pérennisation de l'astreinte SM, même si on note l'arrivée d'agent TOP et TAP, voire l'arrivée de 6 jeunes agents en cours de formation dont un seul pourrait assurer l'astreinte au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Cela reste tendu, du fait de départs en retraite cités ci-dessus et absences. Le recrutement d'agents SM doit encore se faire, pour qu'on ne vive pas les mêmes problématiques que pour les SE, dernièrement !

**✉ La délégation CGT demande le contrat de l'entreprise FAS du chantier de préparation des appareils de voie à Serqueux. Le matériel fourni par l'équipe SM a-t-il été déduit de la facture ?**

La fourniture de matériel supplémentaire n'a pas été prise en compte dans la facturation. L'entreprise devait fournir tout le matériel, et en cas de dégradation, une autre com-

mande aurait du être passée. Le suivi du marché n'a pas fonctionné !

En résumé, le chantier a été donné à une entreprise privée incompétente, le matériel a été dégradé, la SNCF a fourni le matériel pour réparer et il n'a pas été facturé !

Est-ce l'avenir qu'on nous réserve à l'Equipement ?

Nous revendiquons des chantiers internalisés effectués par des cheminots à statut.

**✉ La délégation CGT demande le remplacement du véhicule 3,5 tonnes de l'équipe Caténaires du Havre dont le poids à vide frôle la limite par un véhicule 6,5 tonnes.**

Après une première réponse basique, le directeur a mieux compris la problématique à laquelle est confrontée l'équipe caténaires du Havre. La question va être abordée avec le DUO et le DPX.

**✉ La délégation CGT demande que les chronotachygraphes des véhicules de l'équipe Caténaires soient vidés. La carte du conducteur n'est plus prise en compte, affichage " conduite sans carte" sur le chronotachygraphe.**

Idem, la direction affirme que la réglementation doit être respectée. Un rappel sera fait au DUO et DPX.

**✉ La délégation CGT demande quelles sont les règles en matière de temps de repos pour les conducteurs de poids lourds de jour et de nuit ?**

Les règles en matière de repos sont liées au règlement européen N°561/2006. Néanmoins la problématique de la conduite de nuit après une séance de travail n'est pas reprise dans ce règlement. Le bon sens prime pour ce cas de figure, aussi le DET n'est pas opposé à une adaptation de la séance de travail du chauffeur pour qu'il se repose avant de prendre la route sur des trajets longs comme sur Caen.

**✉ Etat d'avancement des projets et réflexions de changements importants dans l'organisation du travail sur l'Etablissement ou dans les unités (Réorganisation, fusion, restructuration) pour l'année**

- UO logistique : Réorganisation des secteurs Maintenance, le CHSCT logistique sera consulté, les autres CHSCT HN et BN informés selon les propos du DET.
- Projet Buddicum-Sotteville (regroupement UO/Equipes voie SE/SM/Voie/URAA + aménagements de locaux): Le CHSCT HN sera consulté, comme celui de la logistique avec peut-être la mise en place d'une instance temporaire de consultation, en avril, normalement.
- Port 1 + Soquence Le Havre : projet de fusion des deux Equipes-Voie en 2019, avec consultation du CHSCT HN en 2018.

Titulaires CGT Exécution	Suppléants CGT Exécution	Titulaires CGT Maîtrise	Suppléants CGT Maîtrise
Marc PELTIER	Olivier THERIN	Philippe SCHOLIVE	Bruno HERVE
Benjamin MENARD		Olivier BOUCHER	Thierry BOUREL
Cédric LEVAST	Steve HERVE	Yann ALARY	Jean-Marie MUTEL
Eric DUVAL	Jérémy HEUVELINE	Olivier VIVES CARCELLER	Stéphane LECLERC
William GADON	Florian DE GREGORJ	Thierry MURIE	
Edouard LECLERC	François POUILLAUTE		



## FISCALISATION DES FACILITÉS DE CIRCULATION

# NON À LA FISCALISATION DE NOS FACILITÉS DE CIRCULATION !

**En 2011, les pouvoirs publics tentent d'intégrer les Facilités de Circulation comme avantage en nature. La direction de la SNCF avait alors indiqué être dans l'incapacité de mesurer l'utilisation individuelle des cheminots. En 2018, nos dirigeants informent la CGT de la fiscalisation prochaine des facilités de circulation par la dématérialisation. Ils estiment ceci non discutable. Si nous ne les stoppons pas, la note de cette injustice sera salée pour les cheminots.**

Les dirigeants de l'entreprise semblent s'être engagés auprès de l'administration à déclarer chaque utilisation du train pour chaque cheminot et ses ayants droit (enfants, concubin, ascendants). Au regard de l'opacité des tarifs trains, nul ne sait quelle sera la base retenue par la direction.

**UN DROIT POUR TOUS LES CHEMINOTS QUI POURRAIT SE TRADUIRE PAR UNE SEGREGATION SOCIALE**

Une ligne nouvelle apparaîtra sur la fiche de paie et prise en compte dans le calcul du salaire imposable, donc imposée. Ce qui peut réellement vite causer des soucis à certains cheminots, impôts pris à la source ou non.

**LES CHEMINOTS SONT ABANDONNES PAR LA DIRECTION.**

L'empressement de la direction pour opérer la dématérialisation des cartes et dispenses des ayants droit a donc pour objectif de tracer la « consommation » de la famille pour la quantifier sur le bon agent. Afin d'éviter la multiplication des cartes, elle indique penser à supprimer les droits pour nos ascendants !

Les retraités seraient soumis aussi à la fiscalisation.

**LES FACILITES DE CIRCULATION NE SONT PAS UN AVANTAGE EN NATURE !**

La DRH de l'activité « Voyages » considère désormais que « le cheminot n'est plus un client au rabais ». Au-delà de la démagogie véhiculée par la notion « client », cette approche tend à considérer que les FC sont un avantage en nature.

Or, dans le train, un cheminot reste cheminot.

Si nous ne sommes pas opposés à l'accès aux canaux internet ou aux applications pour smartphones afin de réserver nos billets, les échanger... la direction souhaite en faire le canal exclusif. Les cheminots n'auront plus accès aux guichets « réservés à la clientèle étrangère ou très occasionnelle ». Les déplacements en service seront aussi gérés par ce système.

Cette attaque en règle contre les droits des cheminots, il faut la stopper !

**IL Y A URGENCE SUR NOS DROITS**

**LE 08 FÉVRIER 2018 TOUS À LA MANIFESTATION  
AUX CÔTÉS DE LA CGT !!!!**

